



Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté [ARB BFC]
Établissement public de coopération environnementale
cofondé par le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté et l'Office Français pour la Biodiversité

Conseil d'administration – Séance du 16 octobre 2024

Date de convocation :
23/09/2024

Nombre de membres	
En exercice	Présents
28	19
Qui ont pris part au vote	Qui ont donné mandat
19	1

Vote [suffrage exprimé]	
Pour :	20
Contre :	
Abstention :	

Membres titulaires présents et prenant part au vote

Anne-Laure BORDERELLE, Matthieu DELCAMP, Gilles DEMERSEMAN, Romain GAMELON, Franck GROSSIORD, Claire MARUEJOLS, Patrice NOTTEGHEM, Jean-Philippe PANIER, Jean RAYMOND, Frédéric SERGENT, Corinne TISSIER, Stéphane WOYNAROSKI

Membres titulaires ayant donné pouvoir

François GILLET (à Stéphane WOYNAROSKI)

Membres suppléants présents et prenant part au vote (en remplacement du titulaire)

Patrice DUSSOUILLEZ, Benoit FABBRI, Morgane LAPORTE, Marie-Astrid LOMBARD, Hadrien MAURIAC, Claire MALLARD, Philippe RIVA

Membres suppléants ayant donné pouvoir

néant

Membres suppléants présents et ne prenant pas part au vote

Sandra DECROUX

Membres avec voix consultative (directeur de l'ARB)

Luc TERRAZ

Membres, titulaires et suppléants, absents excusés

Richard ALEXANDRE, Rémi BASTILLE, Jean-François BOQUET, Julien BOUCHARD, Fabienne BRAUCHLI, Catherine CARLE-VIGUIER, Marie-Ange CHRISTOPHE, Jean-Luc CUENOT, Valérie DELOGE, Régis DESBROSSES, Quentin DOYENNEL, Véronique GENEVEY, François GILLET, Julien GUIBERT, Matthieu GUINEBERT, Aurore LAGNEAU, Vincent LAVIER, Véronique LAVILLE, Muriel LORIOD-BARDI, Gérard MARION, Sylvain MATHIEU, Marie-Thérèse MICHEL, David MICHELIN, Stéphanie MODDE, Christophe NORMIER, Claire NICOLAS, André PARIS, Sandra PEROUX, Sandrine PETIT-MICHAUD, Franck ROBINE, Pascal SECULA, Hugues SERVANT, Antoine SION, Matthieu SUSANNE, Bernard TREDANT, Nicolas VARANGUIN, Françoise VESPA, Cécile VEZZOLLI.

Personnes présentes non-membres du Conseil d'Administration

Isabelle ROUGIEUX (Directrice Environnement de la Région), Audrey DEBIEZ (Responsable Administrative et Financière de l'ARB), Michèle SOULIER (Payeur régional), Céline MERIAUX-SAGOT (Adjointe au Payeur régional), Solène CARBONI (Chargée de mission « Stratégie Régionale Biodiversité » à la Région)

Modalités techniques de la séance

Réunion tenue en séance physique en salle 112 des locaux du CRBFC, 17 Bd de la Trémouille – 21000 Dijon de 14h00 à 16h30

A été nommé secrétaire de séance

Jean RAYMOND

Délibération N°2024-117

Adoption du PV du CA du 12 mars 2024

Le Conseil d'administration de l'Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R.1431-7 ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative aux Établissements Publics de Coopération Culturelle, modifiée par la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 et adaptée à la thématique environnementale par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 ;

Vu la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;

Vu le décret n°2017-402 du 27 mars 2017 relatif aux établissements publics de coopération environnementale ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Agence Française pour la Biodiversité n°2019-15 en date du 5 mars 2019 approuvant la création de l'Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté telle que prévue dans ses statuts ;

Vu la délibération du Conseil régional n°19AP.98 en date du 29 mars 2019 approuvant les statuts portant création d'un établissement public de coopération environnemental (EPCE), dénommée Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté (ARB FC) ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté n° BFC-2019-07-07-003 en date du 7 juin 2019 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté » ;

Vu le rapport présenté et les corrections apportées en séance ;

Et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : d'approuver le Procès-Verbal du CA de l'ARB du 12 mars 2024.

<p>Le Président :</p> <ul style="list-style-type: none">- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.	<p>Fait à Besançon, le 16/10/2024</p> <p></p> <p>Le Président de l'Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté</p>
--	--

Établissement public de coopération environnementale
cofondé par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et l'Office Français de la Biodiversité

Conseil d'Administration du 12 mars 2024

Membres titulaires présents et prenant part au vote

Jean-François BOQUET, Anne-Laure BORDERELLE, Matthieu DELCAMP, Gilles DEMERSEMAN, Romain GAMELON, Franck GROSSIORD, Claire MARUEJOLS, Sylvain MATHIEU, Patrice NOTTEGHEM, Jean-Philippe PANIER (arrivé avant la présentation du compte administratif), Jean RAYMOND, Frédéric SERGENT, Matthieu SUSANNE, Corinne TISSIER, Stéphane WOYNAROSKI

Membres titulaires ayant donné pouvoir

Fabienne BRAUCHLI (à Anne-Laure BORDERELLE), Stéphanie MODDE (à Stéphane WOYNAROSKI)

Membres suppléants présents et prenant part au vote (en remplacement du titulaire)

Régis DESBROSSES, Marie-Astrid LOMBARD, Hadrien MAURIAC, Philippe RIVA (arrivé avant la présentation du compte administratif)

Membres suppléants ayant donné pouvoir

néant

Membres suppléants présents (et ne prenant pas part au vote)

Richard ALEXANDRE, Marie-Ange CHRISTOPHE, Sandra DECROUX, Quentin DOYENNEL, Morgane LAPORTE

Membres avec voix consultative (directeur de l'ARB)

Luc TERRAZ

Membres, titulaires et suppléants, absents excusés

Rémi BASTILLE, Fabienne BRAUCHLI, Catherine CARLE-VIGUIER, Jean-Luc CUENOT, Patrice DUSSOUILLEZ, Valérie DELOGE, Benoit FABRI, Véronique GENEVEY, François GILLET, Julien GUIBERT, Matthieu GUINEBERT, Aurore LAGNEAU, Vincent LAVIER, Véronique LAVILLE, Muriel LORIOD-BARDI, Claire MALLARD, Gérard MARION, Marie-Thérèse MICHEL, David MICHELIN, Stéphanie MODDE, Christophe NORMIER, Claire NICOLAS, Sandra PEROUX, Sandrine PETIT-MICHAUD, Franck ROBINE, Pascal SECULA, Hugues SERVANT, Antoine SION, Michèle SOULIER, Bernard TREDANT, Nicolas VARANGUIN, Françoise VESPA, Cécile VEZZOLLI.

Personnes présentes non-membres du Conseil d'Administration

Agnès COMPAGNE (Cheffe de service Biodiversité de la Région), Audrey DEBIEZ (Responsable Administrative et Financière de l'ARB), Bruno DORBANI (Chef de service Connaissance de l'ARB), Marion PITOUS (cheffe de service Mobilisation de l'ARB).

Modalités techniques de la séance

Réunion physique tenue à la Maison Régionale de l'Industrie de Bourgogne-Franche-Comté (F-21000 Dijon) de 9h30 à 12h30.

Secrétaire de séance

Jean RAYMOND

Quorum

Nombre de membres en exercice : 27.

Nombre de membres présents : 19.

Nombre de membres votants : 19.

Nombre de pouvoirs donnés : 2.

Nombre total de votants : 21.

Quorum atteint : 21 votants

Ordre du jour

- ouverture du CA,
- CR du CA du 16 janvier 2024,
- rapport d'activité 2023,
- délibérations budgétaires,
- délibération relative au personnel,
- présentation de l'avancement des missions techniques,
- information des membres du CA.

Ouverture

Le président ouvre la séance et remercie les administrateurs présents et excusés. Le quorum est atteint. Il remercie Agnès Compagne dont c'est le dernier CA avant de faire valoir ses droits à la retraite. Il rappelle sa participation à la construction de l'Agence.

Il précise que ce conseil d'administration présentera un ordre du jour plus formel suite à la modification du calendrier budgétaire pour le vote du compte administratif, l'affectation du résultat, le budget primitif. Cela donne la possibilité d'intégrer plus vite le résultat de fonctionnement. Il précise que plusieurs documents ont été préparés et qu'il n'y aura pas de grande surprise sur le budget primitif puisqu'il fait suite à la séance précédente sur le DOB qui annonçait les grandes lignes et les arbitrages à faire.

Jean Raymond accepte la fonction de secrétaire de séance.

Conseil d'administration du 16 janvier 2024

Le PV n'apporte pas de remarques.

-> Vote : Le Conseil d'administration adopte le compte rendu de la réunion du CA du 16 janvier 2024 à l'unanimité.

Présentation du rapport d'activités 2023

Le rapport d'activité 2023 de l'ARB est présenté. Il est sous format dématérialisé depuis 2 ans. Le Président remercie l'ensemble de l'équipe et en particulier la chargée de communication pour la mise en page du document.

Jean Raymond souligne un rapport de qualité, très imagé et structuré ; il remercie la chargée de communication.

Franck Grossiord aurait souhaité que l'équipe puisse le relire et soit diffusé moins vite. Il demande une présentation à l'équipe pour la version 2024.

Le directeur précise que le projet a été envoyé aux chefs de service dès décembre 2023, charge à eux de le faire préparer par leurs équipes, ce qu'ils ont fait. Par ailleurs il tient à souligner sa volonté de respecter le calendrier pour que le compte rendu d'activité soit disponible lors du vote du budget de l'année en cours.

Matthieu Delcamp apporte des précisions sur le GIP PNF qu'il faut modifier en EPPN (page 9). Il en va de même avec les libellés concernant la Fédération régionale des chasseurs et le CPIE de la Bresse du Jura, à corriger.

-> Le Conseil d'administration prend acte à l'unanimité de la publication du rapport d'activités 2023 de l'ARB.

Délibérations budgétaires

Le président présente les comptes administratifs et de gestion 2023. L'administrative et financière détaille l'ensemble de ces documents remis aux administrateurs et visés par la DRFIP.

Comptes administratif et de gestion 2023 de l'ARB

Ces comptes sont estimés conforme comme l'a établi le payeur régional (DRFIP). Pour information ces deux comptes seront fusionnés en 2025.

-> Vote : Le Conseil d'administration vote à l'unanimité les comptes administratif et de gestion 2023 de l'ARB.

Résultat 2023

-> Vote : Le Conseil d'administration vote à l'unanimité le résultat 2023 (de fonctionnement) se montant à 576 164,10 € et son affectation sur l'exercice 2024.

Budget primitif 2024

Le président remercie les financeurs, OFB et Région en particulier. Il informe le CA du retrait du CD58. M. Panier a appelé le président du CD58 qui lui a confirmé les compressions budgétaires ayant entraîné ce retrait.

Le Président indique que parmi les dépenses celui du loyer (GBM à la City) a été négocié sur la base du précédent payé à la Région et que les prochains locaux de l'ARB seraient les définitifs.

Le Président souligne que l'actualisation de l'outil Sigogne a entraîné des couts supplémentaires et que l'arrivée de deux postes LIFE à l'automne a été intégré dans les aspects logistiques.

Audrey Debiez précise que le budget 2024 est en hausse. Elle alerte sur le fait que les dépenses croissent plus vite que les recettes (hors intégration du résultat) : +15% pour les dépenses et +4% pour les recettes.

Le Président indique que l'ARB va prendre à sa charge une partie des nouveaux logiciels de l'outil Sigogne pour répondre aux besoins : celui permettant la l'intégration des données au fil de l'eau et le versement. La somme qui sera ainsi avancée s'élève à 30 000 € soit environ un tiers de besoins.

Hadrien Mauriac de la DREAL fait un point d'information sur le Fonds vert de l'État (instruction organisée par l'Agence de l'eau) dont le budget financé était de 8,1 M€. Le cahier d'accompagnement 2023 prévoyait initialement 20% d'autofinancement mais pour le projet médiation de l'ARB le préfet a dérogé à 100% compte tenu de l'importance de la mission. Cela n'a pas grevé d'autres projets. Le Fonds vert 2024 est en préparation avec un webinaire le 22 mars 2024.

Matthieu Susanne, l'un des deux représentants du personnel, lit le courrier remis au CA et demandant un travail sur les rémunérations, les statuts du personnel.

Le Président rappelle le contexte des Lignes directrices de gestion (LDG), qui est une innovation de la loi de transformation publique. Elles précisent les orientations générales d'une politique RH sur les 3 versants de la Fonction Publique. Elle doit permettre aux agents d'avoir une connaissance RH et de préciser les objectifs. Mais elle ne se substitue pas aux normes juridiques.

Le Président souligne que les LDG existent à l'ARB, certes sous une forme sommaire, mais avec des délibérations du CA en 2019 et 2020. Elles concernent le changement de fonction, de grade, le traitement, le régime indemnitaire (RIFSEEP dont CIA). Elles ne se substituent pas à la loi. De plus, 9 des 13 salariés sont arrivés depuis le printemps 2022, soit 2 ans seulement. Il précise que la pérennisation des postes passe par des recettes supplémentaires, voire d'éventuelles augmentations de dotations. Deux des postes ont été explicitement recrutés sur des contrats de 2 ans. Le Président annonce la mise en place des LDG.

Anne-Laure Borderelle note que des LDG sont établies par les RH puis par le personnel, puis par une validation par le contrôle budgétaire.

Matthieu Delcamp pose l'hypothèse de mobiliser le résultat.

Jean Raymond souligne la précarité politique d'ici 2028, la précarité budgétaire liée aux déficits publics et la croissance de l'ARB.

Sylvain Matthieu note la bonne santé financière de l'ARB quand d'autres collectivités sont obligées de recourir à l'emprunt, ce qui n'est pas le cas de l'ARB.

Frédéric Sergent propose de recourir à des prestations.

Le directeur précise que le résultat alimente un fonds de roulement, outil indispensable de gestion équilibrée et que l'ARB fait déjà appel aux prestations et aux appels à projet (Fonds vert, ...).

-> Vote : Le Conseil d'administration vote le budget primitif 2024 d'un montant de 1 748 579,40 € (résultat de fonctionnement intégré) à 17 voix pour et 2 abstentions.

Rectification sur le passage de la nomenclature comptable et budgétaire M57 au 1^{er} janvier 2024 : adoption du plan de comptes développé

Compte tenu de sa compétence régionale la DRFIP demande à l'ARB d'adopter un plan des comptes développé, et non plus abrégé. Ce passage alourdit la gestion comptable.

-> Vote : Le Conseil d'administration vote l'adoption du plan de comptes développé.

Fixation des durées d'amortissement

Il est soumis la modification des durées du matériel selon le tableau remis en pièces jointes à la convocation du CA.

-> Vote : Le Conseil d'administration vote l'adoption de la fixation des durées d'amortissement à 18 voix pour et une abstention.

Le directeur intervient pour souligner l'importance du besoin en secrétariat pour l'Etablissement public, établissement lourd à créer et à gérer, et demande l'étude d'un poste sur le sujet. En effet il s'agit de gérer une moyenne mensuelle de 61 000 € de fonctionnement (paye, factures, etc...) avec de nombreux documents comptables à instruire.

Délibération relative aux personnels

Compte tenu de la demande de passage d'un ETP 80% à un ETP 90% pour une personne il est nécessaire que le CA statue sur le tableau des emplois. Les crédits supplémentaires nécessaires sont inscrits au budget.

-> Vote : Le Conseil d'administration vote le tableau des emplois révisé à l'unanimité.

Présentation de l'avancement des missions

Médiation Activités d'élevage et prédateurs

Le travail avec les suisses du KORA sur les aspects scientifiques frontaliers n'a pas pu aboutir.

Le Président souligne que la mission a besoin de cette vision transfrontalière, d'un protocole scientifique (fait avec Faune Innov) et d'une équipe scientifique locale. Le directeur a pris les contacts avec les universitaires de Besançon. Le président insiste sur l'aspect politique de ce sujet qui sera présenté en débat lors de la plénière du Conseil régional le 11 avril 2024.

La FRC indique que le Comité sylvocynégétique va se réunir prochainement et prédation seront abordés.

Plan connaissance

Le Comité Technique de la Connaissance de la Biodiversité s'est réuni le 5 mars 2024 et a acté le plan d'action de la connaissance. Il est demandé un vote formel au CA

Romain Gamelon souligne l'amélioration de la qualité des échanges entre l'ORDEN et l'ARB.

La FRC questionne l'annexe 9 de la charte et l'accès aux données dans le cadre du principe des open data et des schémas métiers.

Jean-François Bocquet rappelle que les forestiers ont besoin des données naturalistes précises pour que leurs travaux les prennent en compte.

Sylvain Mattieu s'interroge sur le terme « open data » et demande à ce que l'ONF et le CNPF aient accès à ces données.

Bruno Dorbani répond qu'il s'agit de permettre à tout le monde d'avoir accès aux données naturalistes, excepté les données dites « sensibles ». Il souligne également que l'accès à ces données est facilité par Sigogne, outil de l'ARB qui met en place des formations spécifiques avec des comptes ouverts spécifiques. L'ONF et le CNPF sont dans la charte.

-> Le Conseil d'administration vote le plan d'action connaissance à l'unanimité

Mobilisation et programme de labellisation ATE : point sur les candidatures 2023.

Marion Pitous présente l'état d'avancement du programme ATE porté par l'ARB pour le compte de l'OFB : il y a 29 ATE labellisées (contre 22 en 2022),

Frédéric Sergent s'interroge sur l'ambition de ce programme, le nombre de sites étant passés seulement de 22 à 29 en 2 ans. Il s'interroge également sur le nombre de 18 000 ATE annoncé par le gouvernement.

Claire Maruejols et Anne-Laure Borderelle rappellent aussi qu'un poste EEN est fléché depuis la création de l'ARB.

Informations des membres du Conseil d'administration

Le directeur rappelle l'accueil de 7 stagiaires durant l'année scolaire 2023-2024 : 3 sur la médiation, 1 sur la SRB, 1 sur la connaissance, 1 en découverte entreprise, 1 en administratif.

Audrey Debiez souligne pour mémoire les 2 postes ouverts dans le cadre du projet LIFE Biodiv'France, sur l'ingénierie financière et sur la formation.

Frédéric Sergent demande que le Graine soit associé à la réflexion en amont.

Le directeur remercie l'État pour son appui dans l'obtention d'un Fonds vert important sur 2 ans, pour appuyer la mission médiation, notamment avec le recrutement d'un deuxième technicien.

Franck Grossiord revient sur le succès des rencontres SINP organisées avec la DREAL le 7 mars 2024,

Bruno Dorbani fait un point d'avancement sur la journée TEN du 11 avril 2024 à Arbois.

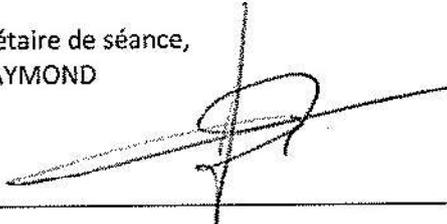
Frédéric Sergent demande que les partenaires puissent apparaître sur les livrables de communication.

Romain Gamelon souhaite connaître les modalités de présence aux stands.

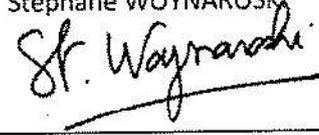
Les participants n'ayant pas d'autres questions, le Président les remercie et lève la séance à 12h30.

PV adopté le 16 octobre 2024,

Le secrétaire de séance,
Jean RAYMOND



Le Président de l'ARB BFC,
Stéphane WOYNAROSKI



Feuille d'émargement

Siège	Fonction CA	Typologie d'acteurs	Nom Prénom	Structure représentée	Donne pouvoir à	A reçu mandat de	Présent	Votant	Émargement	TOTAL VOTANTS
23	Titulaire	ORDEN	GAMELON Romain	ORDEN						
	Suppléant	ORDEN	VARANGUIN Nicolas	ORDEN						
Total 23										
24	Titulaire	ARP BFC	PANIER Jean-Philippe	Association Régionale de Pêche			Présent	Oui		1
	Suppléant	ARP BFC	ALEXANDRE Richard	Association Régionale de Pêche						
			CUENOT Jean-Luc	Association Régionale de Pêche						
			TREDANT Bernard	ARP						
Total 24							1	1		
25	Titulaire	FRC	SECUA Pascal	Fédération Régionale des Chasseurs						
	Suppléant	FRC	LOMBARD Marie-Astrid	Fédération Régionale des Chasseurs						
Total 25										
26	Titulaire	UNICEM	MICHELIN David	Union Nationale des Industries de Carrières et de Matériaux de Construction Bourgogne-Franche-Comté - EQIOM Granulats France						
	Suppléant	UNICEM	RIVA Philippe	Union Nationale des Industries de Carrières et de Matériaux de Construction Bourgogne-Franche-Comté - EQIOM Granulats France						
Total 26										
27	Titulaire	PERSONAL QUALIF.	NOTTEGHEM Patrice	PERSONNALITES QUALIFIEES			Présent	Oui		1
Total 27							1	1		
28	Titulaire	REPRES PERSON.	GROSSIORD Franck	Agence Régionale de la Biodiversité BFC			Présent	Oui		1
	Suppléant	REPRES PERSON.	DOYENNEL Quentin	Agence Régionale de la Biodiversité BFC						
Total 28							1	1		
29	Titulaire	REPRES PERSON.	SUSANNE Matthieu	Agence Régionale de la Biodiversité BFC						1
	Suppléant	REPRES. PERSON	LAPORTE Morgane	Agence Régionale de la Biodiversité BFC			Présent	Oui		
Total 29							1	1		
30	Titulaire	Membre avec voix consultative	TERRAZ Luc	Membre avec voix consultative			Présent	Non		
Total 30										
(vide)	Région	Invité(e) sans droit de vote	CARBONI Solène	CRBFC						
			COURVOISIER Erle	CRBFC						
			ROUGIEUX Isabelle	CRBFC						
			ROUSSET Sophie	CRBFC						
	Equipe	Invité(e) sans droit de vote	BECHTEL Deborah	Agence Régionale de la Biodiversité BFC						

Feuille d'émargement



Siège	Fonction CA	Typologie d'acteurs	Nom Prénom	Structure représentée	Donne pouvoir à	A reçu mandat de	Présent	Votant	Emargement	TOTAL VOTANTS
(vide)	Equipe	Invité(e) sans droit de vote	DEBIEZ Audrey	Agence Régionale de la Biodiversité BFC			Présent	Non		
			HENCKEL Laura	Agence Régionale de la Biodiversité BFC						
			MAGNIN-FEYSOT Amélie	Agence Régionale de la Biodiversité BFC						
			MULLER Franck	Agence Régionale de la Biodiversité BFC						
			PIFFETEAU Matthieu	Agence Régionale de la Biodiversité BFC						
			PITOUS Marion	Agence Régionale de la Biodiversité BFC						
			ROULLET Vincent	Agence Régionale de la Biodiversité BFC						
	Comptable	Invité(e) sans droit de vote	SOULIER Michèle	Paierie Régionale						
Total (vide)							11	12		12

NERIAUX-SAGOT Coline Bureau Régionale

Quorum = 14

Nombre de présents votants =

Nombre de mandats = 1

Total